

Question Orale de Monsieur Achille Vandyck, Conseiller communal, à Monsieur le Président et aux Membres du Collège de la Commune d'Anderlecht concernant « Monnayeur automatique à la rue de France 99 »

Monsieur le Président,

Il m'est revenu à de nombreuses reprises que les paiements en espèces ne sont pas permis au sein de la rue de France 99 et que, nombreuses sont les personnes qui doivent demander à une âme charitable de bien vouloir effectuer le paiement avec une carte bancaire.

Dans l'hypothèse où la personne ne trouve personne voulant bien effectuer le paiement avec une carte bancaire, celle-ci doit partir avec la demande de paiement vers la maison communale, place du conseil où se trouve le service permettant le paiement en espèces.

Ensuite seulement, la personne doit refaire 900m pour revenir à la rue de France afin de terminer sa procédure avec le lot de complications qu'engendre cette perte de temps sur l'organisation des personnes et des services.

Un autre problème se pose sur la cohérence des horaires, une personne ayant par exemple un rendez-vous à 18H00 un mercredi et souhaitant payer en espèces, ne trouvera plus le service compétent au sein de la maison communale ouvert, ne lui permettant ainsi plus de terminer sa procédure.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- 1) Êtes-vous au courant de cette problématique ? Si oui, quelles sont les actions entreprises par le collège à ce jour pour faciliter la vie des citoyens ?
- 2) La commune peut-elle se doter d'un système de monnayeur automatisé pour la rue de France 99 ? Si oui, pour quand cette machine peut être installée ? Si non, pourquoi ?

D'avance, je vous remercie

Achille Jr Vandyck



**Monsieur Achille
Vandyck
Drève Soetkin, 58/A
1070 Anderlecht**

N/REF : QO A. VANDYCK / Monnayeur automatique à la rue de France 99

OBJET : Votre question orale relative au monnayeur automatique à la rue de France 99

Monsieur le Conseiller,

Nous sommes évidemment au courant de cette problématique. Au moment du déménagement nous avons proposé cette option mais elle n'avait finalement pas été retenue.

Dès lors, afin de limiter au maximum les désagréments pour les citoyens, nous avons signalé, sur le site internet, en face de chaque prix, que le seul moyen de paiement possible était le paiement par carte bancaire.

Cette information figure également en bonne place dans les confirmations automatiques de rendez-vous reçues par mail par les citoyens à trois reprises (le jour de la réservation, 48h avant et 1h avant le rendez-vous). Enfin, elle figure également à chaque guichet et dans la salle d'attente de la rue de France ainsi que de la place de la Vaillance.

Nous étudions actuellement d'autres pistes qu'un monnayeur qui en plus d'être relativement onéreux, nécessite également un approvisionnement par une firme externe. Nous examinons donc la possibilité d'ouvrir les opérations bancaires aux cartes de crédit car nous avons remarqué que la majorité des personnes ne sachant pas payer via bancontact sont des primo- arrivants pas encore en possession d'un compte bancaire en Belgique. En revanche, ces personnes sont très souvent en possession d'une carte Visa.

Recevez, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos sincères salutations.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'Echevine de la Démographie,

M. VERMEULEN

F. MIROIR